

Direction de la Voirie et des Déplacements

Paris,

Le 25/01/2022

ACTE D'ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE





**DOSSIER ETABLI EN APPLICATION DU 8^{eme} PROTOCOLE DE BONNE
TENUE DES CHANTIERS
(ARTICLE L.1)**

- o Raison sociale, adresse :

- o Identification T.P

- o Adresse mail

L'entreprise s'engage à respecter l'intégralité du présent protocole ainsi que les différents principes et méthodes de travail définis dans les fiches pratiques ci-jointes.

Signature et tampon de l'entreprise

Nom du signataire :

Date :

Nota :

Joindre à cette demande :

1. Un exemplaire du 8^{eme} protocole de bonne tenue des chantiers avec la mention
« Pris connaissance le :, signature sur la page de garde
2. Parapher chaque page du protocole.
3. Toutes les fiches pratiques de bonne tenue des chantiers sont à parapher en bas de chaque page.

Ce dossier est à adresser à :

Monsieur l'ingénieur général
Direction de la Voirie et des Déplacements
Chef du Service du Patrimoine de Voirie
121, avenue de France
CS 51388
75639 PARIS Cedex 13

De préférence par mail à : christian.rolland@paris.fr